étaient en cours, plutôt qu'aux Colonnes d'Hercule. — Pour M. Dreyfus, les Colonnes d'Hercule représentent le symbole d'expéditions aventureuses.

— MM. A. Ernout et J. Perret, à propos du sens de *uada* et de *transiliunt*, font des réserves sur la traduction proposée. — M. R. Dreyfus estime qu'il faut faire ici la part de l'amplification littéraire.

VIII.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
du samedi 12 décembre 1953.

Président : M. J. Perret.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Rapport de l'Administrateur, présenté, en l'absence de M. Marouzeau, par M. L. Nougaret.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par la célébration du trentenaire de la Société : occasion d'une réunion commémorative à Paris et d'un voyage collectif à Rome.

Nos relations avec l'étranger se sont poursuivies soit par des contacts individuels à l'occasion de missions scientifiques, soit au cours de voyages collectifs et colloques, comme ceux qu'a organisés M. Durry en liaison avec des collègues Allemands, soit dans le cadre de l'Unesco.

M. P. Courcelle a donné des conférences à Londres, M. A. Dain à Washington, MM. M. Durry et J. Perret à Berlin, M. P. Grimal à Bristol, M. H. I. Marrou à Montréal et Copenhague.

Nos publications sont en plein développement : la Collection d'études latines vient de s'accroître de trois volumes nouveaux. Quant à la *Revue*, elle a, peut-on dire, dépassé sa mesure : le dernier volume comptait près de 550 pages, et les offres de collaboration ont peine désormais à être satisfaites sans subir de réduction. Marque de succès, mais aussi source de difficultés financières : dès maintenant, le prix de revient de la *Revue* et sa valeur marchande dépassent de beaucoup le montant de la cotisation. De plus, la vente a été ralentie cette année par suite de la crise générale de la librairie. Conséquence inéluctable : le Bureau propose à l'Assemblée de porter la cotisation à 1,000 francs pour la France et 1,200 francs pour l'étranger.

Le Bureau se doit, à ce propos, de rappeler à tous les membres que la cotisation est due dès les trois premiers mois de l'année, et il leur sera reconnaissant de faciliter par leur ponctualité la tâche du Secrétaire et de la Trésorière.

Comptes présentés par la Trésorière.

Recettes :

Report d'exercice	41,472 fr. » »
Cotisations annuelles	543,558 » »
Intérêt des cotisations rachetées	1,250 » »
Abonnements	266,940 » »
Vente de la Revue	180,540 » »
Bénéfice sur vente de la Collection	45,915 » »
Vente de tirages à part	120,000 » »
Subvention du Centre de la Recherche	250,000 » »
Subventions pour un volume de la Collection	110,000 » »
Subvention pour planches et clichés	70,000 » »
Subvention pour voyage collectif à Rome	50,000 » »
Dons	2,300 » »
Total	1,681,975 fr. » »

Dépenses :

Impression de la Revue 1952 (solde)	387,582 fr. » »
Papier (solde)	14,190 » »
Impression de la Revue 1953 (acompte)	350,000 » »
Impression de la Revue 1953 (provision)	330,000 » »
Papier (acompte)	100,000 » »
Participation à un volume de la Collection	223,676 » »
Direction et rédaction de la Revue	10,000 » »
Administration de la Société	10,000 » »
Secrétariat	20,000 » »
Trésorerie	20,000 » »
Frais de l'éditeur	5,695 » »
Frais d'envoi de la Revue	61,364 » »
Poste, frais de bureau et de séances	45,557 » »
Voyage de Rome et frais d'accueil	66,710 » »
Cotisations et rétributions	11,530 » »
Total	1,656,304 fr. » »

Avoir :

Compte en banque	6,074 fr. » »
Compte de chèques postaux	11,524 » »
Encaisse de la Trésorière	8,073 » »
Total	25,671 fr. » »

Balance :

Recettes : 1,681, 975 fr. — *Dépenses :* 1,656,304 fr. = *Avoir :* 25,671 fr.

— Le bilan de l'exercice, établi comme ci-dessus, a été approuvé par la Commission des comptes, réunie avant l'Assemblée générale.

— Le Rapport de l'Administrateur et les comptes de la Trésorière sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, qui les approuve sans observation.

Élections.

Par un vote unanime, le Bureau est constitué pour l'année 1954 de la façon suivante :

Président : M. P. COURCELLE.

Vice-président : M. W. SESTON.

Administrateur : M. J. MAROUZEAU.

Secrétaire : M. L. NOUGARET.

Trésorière : Mme S. NOUGARET.

Commissaires aux comptes : M. M. GAUTREAU, Mlles A. FRETÉ, J. ERNST, MM. H. I. MARROU, A. AYMARD, P. GRIMAL, P. WUILLEUMIER, R. FRANCE.